



Le Conseil scientifique et pédagogique

Le Conseil scientifique et pédagogique de l'Université de l'assurance définit les conditions d'adhésion des établissements d'enseignement supérieur au réseau de l'association, réfléchit à la pédagogie de l'assurance, propose des orientations et, le cas échéant, contribue à l'élaboration de nouveaux programmes.

Composition :

Le Conseil scientifique et pédagogique réunit entre vingt et trente-cinq personnalités désignées par le Conseil d'administration et se compose :

- d'**universitaires** français ou étrangers qui interviennent dans des disciplines qui concourent principalement à l'enseignement de l'assurance,
- de **responsables d'activités de recherche** sur le risque et l'assurance,
- de **professionnels de l'assurance** en charge des ressources humaines et de la formation.